

VILLE DE BRIARE

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	22
Votants	29

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 06 octobre à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le 26 septembre, s'est réuni en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur BOUGUET Pierre-François, le Maire,

Présents :

Monsieur BOUGUET Pierre-François ; Monsieur CHARMETANT Alain ; Monsieur LHOSTE Laurent ; Madame LAURENT Jacqueline ; Monsieur GIRAULT Dominique ; Madame SIGNORET Edwige ; Monsieur BANSE Hervé ; Monsieur DEPRETERE Marcel ; Monsieur GAUDICHON Eric ; Madame GUILLOT Jacqueline ; Madame VICHERAT Valérie ; Madame GABRIEL Mélanie ; Madame MARISSAL Bénédicte ; Monsieur COURTILLAT Claude ; Monsieur MOURAUX Michel ; Monsieur COQUILLET Jean-François ; Monsieur GAGNEPAIN Patrice ; Monsieur DENIZOT Gabriel ; Madame ACIMOVIC Cennet ; Monsieur GARDINIER Frédéric ; Madame LECLERC Sylvie ; Monsieur ADOUL Jean-Pierre.

Absents excusés :

Madame NIANG Kiné ; Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane ; Madame GUINAND Alexandra ; Madame LAVARENNE Monique ; Madame BOURGOIN Evelyne ; Monsieur FAISY Fabien ; Madame KHEDDAR Haiate.

Procuration a été donnée à :

Madame NIANG Kiné donne procuration à Monsieur BOUGUET Pierre-François.
Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane donne procuration à Madame LAURENT Jacqueline.
Madame GUINAND Alexandra donne procuration à Madame SIGNORET Edwige.
Madame LAVARENNE Monique donne procuration à Monsieur COURTILLAT Claude.
Madame BOURGOIN Evelyne donne procuration à Monsieur DENIZOT Gabriel.
Monsieur FAISY Fabien donne procuration à Monsieur GAGNEPAIN Patrice.
Madame KHEDDAR Haiate donne procuration à Madame ACIMOVIC Cennet.

Madame SIGNORET Edwige est nommée secrétaire de séance.

Délibération N° 2025-085 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET VILLE.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n° 2025-024 en date 24 mars 2025 concernant le vote du budget primitif du budget principal.

Considérant la nécessité comptable d'intégrer les frais d'étude du groupe scolaire dans le chapitre 23 du fait du démarrage des travaux, d'actualiser la gestion comptable de certaines subventions imputées sur un mauvais article, de procéder à des mouvements internes à l'intérieur de chapitre pour fiabiliser le suivi budgétaire et comptable et de prendre en compte l'achat du véhicule de la police municipale, il convient de prendre la décision modificative suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	1 129 900,75 €
2313-281-63 opé2022-16	Intégration des frais d'études sur groupe scolaire au chapitre 23	983 175,75 €
1311-01-20	Transfert des subventions amortissables vers non amortissables car biens non amortissab	6 250,00 €
1313-01-20	Transfert des subventions amortissables vers non amortissables car biens non amortissab	135 315,00 €
1318-01-20	Transfert des subventions amortissables vers non amortissables car biens non amortissab	5 160,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00 €
21561-11-90	Acquisition d'un DACIA Duster pour la police municipale	31 639,99 €
21831-331-741	Actualisation suite omission BP - complément non fléché	300,00 €
21831-211-72	Actualisation suite omission BP - complément non fléché	350,00 €
21831-212-70	Actualisation suite omission BP - Onduleur école du centre	209,00 €
	Actualisation suite omission BP - complément non fléché	302,00 €
	Actualisation suite omission BP - Fournitures informatiques école du centre	5 489,00 €
21841-020-7	Actualisation suite omission BP - complément non fléché	600,00 €
21841-211-72	Actualisation suite omission BP - complément non fléché	300,00 €
21841-338-743	Actualisation suite omission BP - complément non fléché	300,00 €
21841-212-7422	Actualisation suite omission BP - complément non fléché	400,00 €
2188-211-72	Actualisation suite omission BP - complément non fléché	350,00 €
2188-020-20	Ligne des dépenses non fléchées	-40 239,99 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 129 900,75 €

Chapitre 041	Opérations patrimoniales	1 129 900,75 €
2031-281-63 opé2022-16	Intégration des frais d'études sur groupe scolaire au chapitre 23	981 123,75 €
2033-281-63 opé2022-16	Intégration des frais de publicité concernant les marchés du groupe scolaire	2 052,00 €
1321-01-20	Transfert des subventions amortissables vers non amortissables car biens non amortissab	6 250,00 €
1323-01-20	Transfert des subventions amortissables vers non amortissables car biens non amortissab	135 315,00 €
1328-01-20	Transfert des subventions amortissables vers non amortissables car biens non amortissab	5 160,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 129 900,75 €

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité.

DECIDE :

De voter la décision modificative n°1 du budget principal de la commune ;

D'autoriser le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

D'adopter l'ouverture des crédits supplémentaires et les virements de crédits présentés et regroupés sous la décision modificative n°1 ;

De charger le Maire de transmettre au Comptable Public la présente délibération pour sa prise en charge.

Le 06 octobre 2025

La Secrétaire de séance,



Edwige SIGNORET

Le Maire,



Pierre-François BOUGUET